

Convention de partenariat

entre

la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

et

SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Life Is On

Schneider
Electric

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Place Lucien Paye, 13621 Aix-En-Provence cedex 1

représentée par Bernard Beignier, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités,

d'une part,

et

Schneider Electric France, Site Horizon à Carros (06), Agence d'Aix-en-Provence (13), Site La Ciotat (13) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)

Site Horizon 8ème rue 06516 Carros, Agence d'Aix-en-Provence 450 avenue Galilée 13080 Aix-en-Provence, Site La Ciotat (Services Marine) 100 Imp. du Serpolet 13600 La Ciotat

représenté par Marion Bouthors, directrice du Site Horizon (Carros) et Philippe Dupire, directeur des Sites Commerciaux et Service (Aix-en-Provence)

ci-après dénommé « Schneider Electric France - PACA »

d'autre part,

Ci-après dénommés ensemble « les Parties »,

il a été convenu ce qui suit.

PREAMBULE

- Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Considérant :

- la convention de coopération entre le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et Schneider Electric France, signée le 23 mars 2022.
- le Parcours Avenir, inscrit dans la loi de refondation de l'Ecole, conçu pour permettre à chaque élève de la classe de 6^{ème} à la classe de terminale de construire son parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, qui se fonde sur l'acquisition de compétences et de connaissances relatives au monde économique, social et professionnel, dans le cadre des enseignements disciplinaires et des formes spécifiques d'enseignements diversifiés, tels, l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée, ou les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège ;
- que Schneider Electric France emploie au niveau national 15 000 salariés sur une trentaine de sites. Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), les principaux sites de Carros

- (Horizon), l'Agence d'Aix-en-Provence et le site de La Ciotat (Services Marine) emploient environ 1000 personnes ;
- que Le groupe est confronté sur l'ensemble du territoire, et au niveau régional PACA à la difficulté :
 - De répondre aux besoins en compétences en évolution rapide avec des diplômés adaptés ;
 - D'attirer de manière significative vers les métiers de la transition énergétique, l'efficacité énergétique et le digital au service de l'énergie ;
 - De rééquilibrer la présence des femmes au sein des formations de la filière ;
 - De permettre aux personnes en situation de handicap d'adapter leurs compétences aux exigences métiers ;
 - la volonté de Schneider Electric France de s'engager dans une relation Ecole / Entreprise forte ;
 - que Schneider Electric France accueille plus de 1000 alternants, en lien avec son engagement de longue date dans le développement de l'apprentissage, et environ 100 alternants au niveau régional PACA ;
 - que Schneider Electric France a créé en 2019 un CFA d'entreprise afin de former, au travers de ses UFA, plus de 500 jeunes par an dès 2025 sur l'ensemble du territoire ;
 - que Schneider Electric France soutient l'association Ingénieurs pour l'Ecole (IPE), avec 17 IPE (Mars 2023) sur le territoire dont 3 IPE (Mars 2023) mis à disposition pour la région PACA ;
 - que la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur s'emploie dans la mise en œuvre d'actions de partenariat éducation-économie spécifiques visant à favoriser une meilleure ouverture de l'école pour notamment permettre à tous les jeunes de développer leur connaissance du monde économique et social en renforçant les contacts avec les acteurs économiques et sociaux du territoire, et leur faciliter une insertion professionnelle choisie ;
 - que la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite ainsi développer les coopérations nécessaires à une complémentarité des actions autour des besoins identifiés des apprenants.

Par la présente convention, les signataires décident de favoriser le développement durable et structuré de relations de partenariat à travers un renforcement des concertations et la mise en œuvre d'actions conjointes, dans le respect des compétences de chacune, pour améliorer la connaissance réciproque du système éducatif et du monde de l'entreprise et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

Les démarches et opérations dans lesquelles les partenaires s'impliquent peuvent concerner divers publics selon les cas : élèves de collèges, de lycées, apprentis, étudiants de sections de techniciens supérieurs (S.T.S.), chefs d'établissements, acteurs pédagogiques, conseillers d'orientation, professionnels du monde de l'entreprise, et autres prescripteurs.

Pour faciliter le déploiement de l'ensemble des opérations mentionnées dans la présente convention, les parties s'engagent à mettre en œuvre des moyens d'information et de communication appropriés, et à mobiliser leurs ressources et réseaux respectifs pour les sensibiliser aux possibilités d'actions éducation-économie et encourager leur implication.

Article 1 – Objet de la convention

Cette convention fixe un cadre général de partenariat et de collaboration au niveau régional PACA. La convention définit les axes stratégiques de collaboration entre les Parties et identifie des actions partenariales ciblées permettant de participer à l'amélioration et à la promotion des formations technologiques et professionnelles, initiales et continues, dans la filière de l'énergie. Les actions définies doivent notamment permettre de soutenir le développement de l'alternance et de l'insertion professionnelle au niveau régional PACA dans la filière énergétique.

Article 2 – Axes de collaboration

2.1 Découverte et appropriation des contextes et des métiers du secteur de l'énergie

Une connaissance fine par l'ensemble des acteurs de la Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur des métiers du secteur de l'énergie est un préalable à des enseignements de qualité et adaptés aux besoins régionaux du marché de l'emploi. Elle est tout autant un préalable à une orientation pertinente et à une insertion professionnelle réussie pour l'ensemble des apprenants. En étroite collaboration avec les services de la Région Académique PACA et les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de l'Éducation nationale sur la région PACA, Schneider Electric France - PACA fera découvrir aux corps d'inspection, aux enseignants, aux personnels de direction, aux psychologues de l'éducation nationale, aux élèves et à leur famille les secteurs liés à l'énergie, leurs enjeux et leurs métiers.

Dans ce cadre, Schneider Electric France - PACA pourra s'associer avec la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur pour porter les actions suivantes :

2.1.1 Actions à destination des personnels de l'Éducation nationale

Schneider Electric France - PACA organisera à destination des personnels de l'Éducation nationale de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur (notamment enseignants, corps d'inspection, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, chefs d'établissements, directeurs opérationnels de campus des métiers et des qualifications, psychologues de l'Éducation nationale...) des actions telles que :

- des interventions d'experts de l'entreprise dans les formations, ou sur des temps d'informations organisés par la Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- des visites sur son site de développement et de production d'automatismes industriels (Horizon) situé à Carros (06) dans le cadre du plan académique de formation (PAF) ;
- des stages proposés par Schneider Electric France et inclus dans le Centre d'études et de formation en partenariat avec les entreprises et les professions (CEFPEP) sur les sites Horizon à Carros ou à l'Agence d'Aix-en-Provence.

2.1.2 Actions à destination des élèves

Schneider Electric France - PACA pourra, en lien avec la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, développer des actions à destination des élèves, notamment afin de leur faire découvrir l'énergie sous ses différentes formes, les métiers du secteur et être sensibilisés au développement durable et à la transition énergétique. Il peut s'agir par exemple :

- de visites de son site de développement et de production à Carros (Horizon), dès la classe de 5^{ème} ;
- des visites virtuelles peuvent être conçues conjointement entre la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et Schneider Electric France - PACA afin de tenir compte des

évolutions technologiques et des besoins de formation à distance dans la voie professionnelle, et ce dans le respect des attendus pédagogiques et des règles de protection des données propres à l'Éducation nationale ;

- d'interventions de professionnels de l'entreprise (dirigeants ou salariés) dans les établissements scolaires de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- de l'accueil en entreprise d'élèves de collège et de lycée de la région PACA, notamment lors des stages de 3ème, de séquences d'observation ou de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP). Des objectifs quantifiés pourront être définis annuellement en Comité de pilotage avec la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'accueil des élèves en stage de 3ème, de niveau 4 ou 5 en alternance ou en PFMP, avec une attention particulière aux élèves issus de la voie professionnelle ;
- de sa participation aux événements et salons régionaux de la relation école-entreprise (Semaine de l'industrie, Semaine école-entreprise, Semaine de l'orientation, Journée nationale des jeunes, etc.) ;
- de l'organisation et/ou la participation à des manifestations et concours organisés en lien avec la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur pour valoriser les métiers de la filière et les formations qui y conduisent ;
- des actions de sensibilisation au monde de l'énergie, de ses modes de production aux innovations permettant d'en réinventer les usages, et de participer ainsi à l'instruction des écocitoyens responsables de demain en lien avec les objectifs de développement durable ;
- de la collaboration avec l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) pour l'élaboration de supports d'information sur les métiers liés à l'énergie.

À cette fin, Schneider Electric France - PACA pourra s'appuyer sur des associations reconnues et soutenues par la Région Académique PACA dans le cadre de partenariats, comme « Ingénieurs pour l'Ecole », « Entreprendre pour Apprendre », « Elles bougent », « Les entreprises pour la Cité », « CGénial », « 100 000 entrepreneurs », « AFDET », les Clubs et Associations d'entreprises de la région PACA ou toutes autres associations soutenues localement.

2.2 Coopération dans le cadre de l'étude des besoins en compétences, des diplômes, des parcours de formation et de leur évolution

Les Parties s'engagent à renforcer leur coopération afin de partager leurs données et analyses sur les évolutions des métiers liés à l'énergie et à participer aux réflexions et études menées dans le cadre de l'adaptation des diplômes et des formations relevant du champ de compétences de Schneider Electric France - PACA.

De manière plus globale, Schneider Electric France - PACA peut contribuer aux travaux relatifs à l'évolution des diplômes professionnels, dont les référentiels sont soumis aux commissions professionnelles consultatives compétentes, afin d'avoir une offre de diplômes cohérente avec les besoins économiques de la région PACA.

Schneider Electric France - PACA apporte également son concours technique à l'évaluation des candidats aux diplômes de l'enseignement technologique ou professionnel et peut être sollicité pour la participation aux commissions d'évaluation de certaines épreuves professionnelles ou aux jurys d'examens.

2.3 Développement de l'alternance dans la filière de l'énergie en partenariat avec la Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les Parties participent au développement de l'alternance dans la filière de l'énergie. La collaboration vise à favoriser la mise en place de formations et de parcours avec les CFA et GRETA-CFA de l'Éducation nationale ou avec le CFA Schneider Electric, en concertation avec les délégués régionaux à la formation initiale et continue (DRAFPIC).

2.4 Conclusion de nouveaux partenariats avec des campus des métiers et des qualifications (CMQ) de la filière énergie et favoriser leurs relations à l'international

Schneider Electric France – PACA pourra proposer au sein des Campus des métiers et des qualifications d'excellence en lien avec la filière énergie implantés sur la région PACA de :

- participer à la mise en place d'un écosystème de formations technologiques et professionnelles adaptées aux besoins de recrutement de la filière ;
- redynamiser l'attractivité des métiers de l'énergie ;
- contribuer à la féminisation des métiers techniques et scientifiques du secteur énergétique ;
- accompagner le développement des partenariats internationaux de ces campus en s'appuyant sur l'implantation internationale du groupe Schneider Electric et sur le réseau de Centres d'Excellence de Formation Technique à l'étranger (CEFTE) dont il est partenaire ;
- favoriser l'accueil d'élèves de la voie professionnelle à l'étranger ;
- contribuer à la mise en place et au dynamisme d'un réseau thématique national porté par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse autour de l'énergie.

2.5 Promotion de la dimension inclusive des métiers de l'énergie

Schneider Electric France veille à prévenir toute forme d'exclusion liée au genre, à l'origine sociale, à l'orientation sexuelle ou au handicap.

2.5.1 Féminisation des métiers

Schneider Electric France – PACA pourra proposer à la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'accompagner dans ses actions en direction des jeunes filles afin de leur faire découvrir les métiers du secteur de l'énergie et les parcours de formation associés. A cette fin, Schneider Electric France – PACA :

- peut déployer au sein des établissements scolaires son dispositif « Ambassadrices » pour faire connaître les métiers du secteur industriel aux jeunes filles ;
- porte une attention particulière aux demandes des jeunes filles de contrats en alternance, de stages, notamment en périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et d'emplois à l'issue de leur parcours scolaire.

2.5.2 Accueil des élèves en situation de handicap

Schneider Electric France – PACA pourra proposer :

- de communiquer auprès des élèves sur les possibilités de parcours et d'insertion professionnelle au sein de Schneider Electric France – PACA ;
- d'offrir aux élèves en situation de handicap l'ensemble des soutiens prévus au titre de son accord national « handicap », que ceux-ci soient en stage ou en alternance au sein de l'entreprise ;

- d'accompagner la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur dans ses actions en direction des jeunes en situation de handicap afin de faciliter leur accès aux contrats d'apprentissage, stages et PFMP.

2.5.3 Développement du mentorat notamment à destination des jeunes filles et des apprenants en situation de handicap

Schneider Electric France porte une attention particulière au dispositif « Un Jeune Un Mentor » lancé en mars 2021 afin d'y inscrire ses actions. Dans ce cadre national, Schneider Electric France – PACA travaillera avec la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur pour proposer des mentors en fonction des besoins exprimés.

2.6 Conception et diffusion de ressources pédagogiques

Les signataires renforcent leur collaboration en faveur de la conception, du développement et de la valorisation de ressources pédagogiques construites sur des contextes professionnels réels ou simulés, par exemple, en les diffusant sur la plateforme « ETINCEL ». La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur pourra diffuser ces ressources auprès des personnels concernés.

2.7 Formation professionnelle tout au long de la vie

Les parties soutiennent les actions de promotion, en faveur de la formation tout au long de la vie, notamment en vue d'adapter les compétences des salariés par la formation continue.

Elles développent, à destination des entreprises et des salariés, des actions d'information et de communication sur les dispositifs de formation incluant les démarches d'orientation, de bilan, d'accompagnement vers l'emploi, de formation et de validation des acquis de l'expérience.

En lien avec la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et selon les besoins identifiés au sein de certaines disciplines, Schneider Electric France – PACA – peut proposer des salariés intéressés par une reconversion vers le professorat afin de délivrer des heures d'enseignements au sein des établissements d'enseignement où des déficits de recrutement sont identifiés.

2.8 – Coopération à l'international

Schneider Electric France et le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse développe leur coopération à l'international afin d'accompagner les pays partenaires de la France dans leur mise en œuvre de politiques de formation professionnelle efficaces et visant à contribuer à l'amélioration de l'inclusion sociale et du développement économique local. Cette collaboration favorise l'ouverture à l'international des établissements de formation professionnelle et technologique français ainsi que la mobilité internationale de leurs enseignants et élèves.

À cette fin, la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et Schneider Electric France – PACA, avec le soutien de la Fondation Schneider Electric, collaborent pour créer de nouveaux Centres d'Excellence de Formation Technique à l'Étranger (CEFTE) et développer les relations entre ces centres et les Campus des métiers et des qualifications de la filière et de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, tout en accompagnant le renforcement de capacités des institutions partenaires.

Article 3 – Dispositif de pilotage et de mise en œuvre du partenariat

3.1 Pilotage

Le pilotage de la convention est assuré par un comité de pilotage constitué en nombre égal de représentants de Schneider Electric France – PACA et de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Chaque projet mené dans le cadre de la convention peut faire l'objet d'une fiche « action » spécifique précisant les engagements opérationnels assortis d'indicateurs pour mener à bien les objectifs du projet.

Le suivi de la convention est assuré par ce comité chargé de déterminer chaque année les priorités de coopération, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la convention notamment sur la base des éléments de bilan remontés par Schneider Electric France – PACA et la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur.

3.2. Support à la mise en œuvre

Afin de supporter la mise en œuvre opérationnelle des actions résultant de la présente convention, Schneider Electric France – PACA pourra s'appuyer sur les dispositifs reconnus par la Région Académique ci-après.

3.2.1 Engagement dans le dispositif Ingénieur pour l'école (IPE)

Afin de consolider le lien indispensable entre le monde de l'école et celui de l'entreprise, Schneider Electric France poursuit son engagement à travers la mise à disposition de salariés volontaires au profit du dispositif des Ingénieurs Pour l'École.

À la date de signature de cette convention, Schneider Electric France met à disposition 3 IPE sur les académies de Nice (2) et Aix-Marseille (1). Schneider Electric France est par ailleurs engagé dans le développement national du dispositif IPE par sa présence au Conseil d'Administration. Pour la durée de la présente Convention, Schneider Electric France s'engage à maintenir le nombre d'IPE mis à disposition, voire à en augmenter le nombre, sans pour autant garantir à la région académique un droit au renouvellement de leur IPE.

Les IPE mis à disposition à l'association Ingénieurs Pour l'École auprès de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur sont associés aux enjeux stratégiques et opérationnels définis par les académies d'Aix-Marseille et de Nice. Ils pourront être associés si besoin aux autres dispositifs mis en œuvre par la région académique et Schneider Electric France comme les Conseillers Entreprises pour l'École (CEE), le Mécénat de compétence, les regroupements territoriaux éducation-économie (RTEE)...

3.3 Communication

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et Schneider Electric France - PACA s'engagent à informer leurs réseaux respectifs de la présente convention et à promouvoir leur collaboration dans leur communication interne.

Les Parties conviennent de mettre en place, conjointement et séparément, des moyens de communication relatifs aux actions réalisées. Elles mentionnent leur partenariat sur tout document et dans toute communication émis dans le cadre de cette convention.

Toute utilisation des logos ministériels, de Schneider Electric ou de sa Fondation pour des supports en lien avec les actions mises en place dans le cadre de la convention est soumise à une autorisation expresse et écrite de la part des Parties qui précise la durée de cette autorisation. Le non-respect de cette obligation rend la convention caduque.

Article 4 – Dispositions finales

4.1 Respect des règles liées aux environnements numériques

La création, l'utilisation et l'évolution de tout support numérique type plateforme supposant une collecte de données personnelles auprès des élèves ou enseignants, au sein d'un établissement ou dans le cadre d'une activité pédagogique menée en lien avec l'Éducation nationale, fait l'objet d'un avenant à la présente convention préalablement à son déploiement au sein de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et des établissements.

Cet avenant a pour objet de mettre en conformité les supports numériques avec l'ensemble des procédures réglementaires, notamment afin de s'assurer du respect de la réglementation en lien avec le Règlement Général sur les Données Personnelles (RGPD) en matière de données personnelles telle qu'appliqué au sein de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Les éventuelles évolutions de la plateforme peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'un avenant de révision.

4.2 Durée

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature pour une durée de trois ans et ne peut être renouvelée par tacite reconduction.

Au cours de sa période de validité, la convention peut être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des Parties.

Six mois avant sa date d'expiration, Schneider Electric France – PACA informe la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'échéance de la convention. Les Parties évoquent ensemble les possibilités de son renouvellement.

4.3 Litige et résiliation

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à la mise en œuvre de la présente convention, les Parties s'engagent à organiser une procédure de conciliation qui peut être engagée notamment par la réunion d'un comité de pilotage exceptionnel, à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties.

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des Parties : la résiliation prend effet à l'expiration d'un délai minimal de 6 mois à compter de la réception de la notification écrite de la Partie souhaitant mettre un terme à la convention.

Fait à _____, le _____, en deux exemplaires originaux.

Pour la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour Schneider Electric
France - PACA

Bernard Beignier
Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

Marion Bouthors
Directrice du Site Horizon (Carros)

Philippe Dupire
Directeur des sites commerciaux et
service (Aix-en-Provence)